UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS---ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N Y. 10017
CABLE ADDRESS---ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.195.1994.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENREES PERISSABLES ET AUX ENGINS SPECIAUX A UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

CONCLU A GENEVE LE 1er SEPTEMBRE 1970

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENTS DE LA FRANCE A L'ANNEXE 1 DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.450.1993.TREATIES-3 du 30 décembre 1993 concernant les amendements proposés par le Gouvernement français à l'Annexe 1 de l'Accord susmentionné, communique :

Au 30 juin 1994, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par le dépositaire, les Parties Contractantes n'avaient pas formulé d'objection. En conséquence, les amendements ont été réputés acceptés. Conformément au paragraphe 6 de l'article 18, ils entreront en vigueur six mois après la date de l'acceptation, soit le 30 décembre 1994.

Le 27 juillet 1994

ST

CORRESPONDENCE UNIT

42 MEMBER STATES plus 2 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

ALGERIA LEBANON
ANDORRA LUXEMBOURG
ARGENTINA MADAGASCAR

BELGIUM MALI

BENIN MAURITANIA

BURKINA FASO MONACO
BURUNDI MOROCCO
CAMBODIA NIGER
CAMEROON PARAGUAY
CAPE VERDE ROMANIA

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC RWANDA

CHAD SAN MARINO

COMOROS SAO TOME AND PRINCIPE

CONGO SENEGAL
COTE D'IVOIRE TOGO
DJIBOUTI TUNISIA

EQUATORIAL GUINEA ZAIRE

GABON GUINEA

GUINEA-BISSAU NON-MEMBER STATES

HAITI HOLY SEE
ITALY SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSON SENT TO:

FRANCE